



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82, rue de Montreuil • 75011 PARIS
Tél. 01.44.64.64.44 • Fax 01.43.48.96.16
www.snui.fr • Courriel : snui@snui.fr

Paris, le 22 novembre 2007

CAP du 22 novembre 2007
Déclaration liminaire
CHEFS DE SERVICE COMPTABLE
Année 2008

Le climat demeure morose dans les services.

La fracture entre le chef de service au contact quotidien du terrain et le directeur des services fiscaux concentré sur les indicateurs ne se réduit pas. Les cadres primés et promus essentiellement en fonction de résultats imposés n'ont pas le sentiment d'être jugés sur leurs efforts et leur valeur.

Le dialogue ne se décrète pas : les relations entre cadres ne sauraient reposer sur des chartes. L'amélioration du relationnel passe par des échanges réels prenant en compte les réalités des services (charges, moyens ...) et sans a priori sur les résultats.

L'utilité des objectifs n'est pas niée en ce qu'ils sont le reflet de l'activité des services ; un moyen pour progresser. Il ne faut pas confondre causes et conséquences. Les objectifs ne doivent pas être une préoccupation majeure, détachée du réel, des directeurs, des chefs de service et des agents. Cette vision technocratique du fonctionnement de l'administration comporte tant d'effets pervers qu'elle entame la crédibilité de l'action tant au niveau de l'utilisateur que du personnel. Le qualitatif est sacrifié au profit du quantitatif. L'apparence l'emporte sur la réalité.

La fusion et les emplois sont deux sujets d'actualité.

La fusion pose un certain nombre d'interrogations sur le devenir du réseau comptable : quel sera son architecture ? Les SIEC, les pôles de recouvrement verront-ils leurs missions évoluer ? Les opérations de reclassement seront-elles réalisées ? Le nombre de postes comptables par catégories est-il défini ? Quelles seront les règles d'affectation et de mutation applicables dans la nouvelle administration ? Il est nécessaire de répondre à ces questions pour que les cadres de la DGI disposent d'une visibilité suffisante pour envisager sereinement leur avenir professionnel.

Une revendication forte et légitime porte sur l'harmonisation des rémunérations des comptables dans la future administration.

La vie dans les services est de plus en plus difficile. Outre la diminution du pouvoir d'achat, qui pèse sur l'ambiance de travail, et l'encadrement insuffisant des structures ; la situation des emplois demeure particulièrement délicate et préoccupante. Il est indispensable de veiller à l'implantation, et plus encore à l'allocation réelle, d'emplois suffisants pour assurer dans de bonnes conditions l'ensemble des missions.

La culture des indicateurs, encore une fois dénoncée, peut permettre de masquer le manque d'effectifs.

Le présent mouvement appelle quelques observations.

En 2006, nous avons dénoncé l'opacité du mouvement, un tournant inacceptable dans les principes qui doivent présider à l'élaboration d'un mouvement susceptible d'être accepté par tous. En effet, la moitié des promotions a été le fruit du choix bafouant la règle consensuelle de l'ancienneté.

Le mouvement 2007 est de meilleure qualité. Le critère de choix a été retenu pour un peu plus de 20% de la promotion. Cette proportion demeure intolérable : un candidat est apte (ou non) à remplir la mission ; dès lors qu'il bénéficie d'un avis favorable seule la règle de l'ancienneté doit être appliquée. La mission d'un responsable de SIEC est de même nature quel que soit le département. Les postulants sont des cadres supérieurs, sélectionnés pour leurs capacités d'adaptation. La sélection au choix pur et simple entretient un climat de suspicion très néfaste au fonctionnement de l'administration.

Dans le contexte actuel d'évolution de notre administration, il est indispensable que les cadres acceptent les règles de gestion pour évoluer dans un contexte serein et demeurent totalement mobilisés pour mener à bien leur mission. L'administration ne saurait prendre la responsabilité d'une démotivation de ses cadres.

Nous remercions le personnel du bureau H2 de la qualité de son accueil et de sa disponibilité.